

# ***CONDITIONS DE VENTE***

## **1 MARCHÉ ET PRIX**

1.1 L'ordre doit être entendu comme une proposition contraignante par le client.

1.2 Geo Italy émet la confirmation de la commande au client qui doit envoyer la confirmation dans 3 jours. Sans obtenir la confirmation après 3 jours elle sera considérée comme acceptée.

1.3. Les prix des produits spécifiés dans la confirmation de la commande et, sauf indication contraire, sont exprimés en euros, hors TVA. Les frais de port, sauf indication contraire, sont toujours exclus et seront pris en charge par l'acheteur. Les prix ne comprennent pas les frais de douane, impôts, droits ou taxes à l'exportation et autres.

## **2) CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

2.1 Toutes les données techniques fournies par Geo Italy srl sont fournis à titre indicatif. GEO Italy srl se réserve le droit d'apporter aux produits des implémentations et améliorations techniques et / ou esthétiques sans altérer les caractéristiques essentielles des produits fournis et de leur utilisation selon les spécifications à la base de la commande. Ces différences ne peuvent pas donner lieu à la résiliation du contrat de fourniture.

## **3) LIVRAISON**

3.1 Les conditions de livraison, calculé pour jours de travail, ne sont que des estimations, et en tout cas seront suspendues pour le temps de inexécution du contrat, ainsi que l'apparition de raisons non imputables à Geo Italy srl, et provoqué pour des raisons de force majeure.

## **4) LIVRAISON**

4.1 Sauf indication contraire par écrit, la fourniture des produits est ex Works Castagnole delle Lanze (Asti) ou Montechiaro d'Asti

4.2 La marchandises voyage aux risques et danger de l'acheteur, même si convenu port organisé par Geo Italy srl.

## **5) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

5.1 Geo Italy srl est exonéré de toute responsabilité en cas de dommages à des biens autres ceux qui sont l'objet du contrat.

## **6) PAIEMENT**

6.1 Les paiements devront être effectués dans les termes convenus. Le paiement est toujours dû à la date de la facture émise par Geo Italy srl et dans la monnaie qui y est précisée. Le non-paiement autorise la suspension des fournitures.

6.2 Pour les retards des paiements, bien que partiels, on appliquera les intérêts moratoires comme prévu par le décret 231/2002 (conforme à la directive européenne 35/2000 / CE) et qui donnent le droit d'exiger le paiement intégral du solde.

## **7) RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

7.1 Les produits demeurent sous la propriété de Geo Italy srl jusqu'au paiement intégral du prix par le client.

7.2 Le client doit fournir un avis écrit au Geo Italy srl dans les 24 heures pour chaque acte exécutif ou de précaution effectuée par une tierce partie sur les produits soumis à la réserve de propriété. Le client reste redevable à Geo pour les coûts ou les dommages subis après de tels actes.

## **8) RENVOI DE NOUVELLES MACHINES**

8.1 Le retour des nouvelles machines par le client peut être effectué seulement après autorisation écrite. Le crédit se fera au coût facturé par le concessionnaire, sur lequel sera appliqué une réduction de 20%, pour couvrir les coûts de logistique et de remise en état de la machine. Le coût de transport du retour est payé par le concessionnaire.

## **9) CONDITIONS DE GARANTIE**

9.1 Les machines fournies par Geo Italy srl sont garantis pour une durée de 12 mois à compter de la date de la facture au particulier.

9.2 La garantie donnée par Geo Italy srl peut être, alternativement, le remplacement ou la réparation de la machine avec des défauts d'origine. Le choix entre les deux options, il est seul et sans aucun doute de Geo Italy srl. Dans le cas où la machine est remplacé par un équivalent, la garantie sera le reste de la machine remplacée.

9.3 La garantie ne couvre pas:

- a) les consommables;
- b) les pièces soumises à l'usure et / ou l'attrition normale en cours d'utilisation des machines comme indiqué et / ou décrits sur son livret d'instruction;
- c) les dommages causés par une mauvaise utilisation de l'équipement ou de la négligence dans l'utilisation par l'utilisateur final;
- d) les dommages causés à des tiers.

9.4 La garantie expire:

- a) en cas de non-respect de la procédure de demande d'intervention tel que décrit dans l'article suivant, en particulier dans les cas de violation des articles 10.1.f et 10.2;
- b) dans le cas de l'enlèvement et / ou de l'abrasion des numéros de série de la machine, où initialement présent;
- c) dans le cas de modifications des machines, des changements structurels pas autorisée par écrit par Geo Italy srl ou si le défaut est imputable à l'utilisation de pièces de rechange pas original;
- d) si le client ou l'utilisateur final essaye la réparation ou par des tiers pas autorisée par écrit par Geo Italy srl.

9.5 La réclamation sous garantie ne donne pas au client le droit de suspendre ou retarder les paiements, qui devront être faites dans les formes et procédures prévues dans la commande.

9.6 Dans le cas d'une réclamation sous garantie, Geo Italy srl n' est pas responsable de dommage de la machine dans l'attente de l'intervention.

## **10) PROCÉDURE DE REVENDICATIONS DE GARANTIE**

10.1 Pour être valable, la demande pour la garantie doit respecter la procédure suivante:

- a) la collecte, par le client, du rapport écrit par le particulier, qui doit être faite, sous peine de déchéance, dans 8 (huit) jours à compter de la survenance du problème;
- b) la vérification, par le client, de la couverture temporelle de la garantie, en comparant la date du communication du défaut par le particulier et l'extension temporelle de la garantie conformément à l'art. 9,1;
- c) l'inspection, par le client, du bon état d'entretien de numéro de série de l'équipement conformément à l'art. 9.4.b;

d) l'évaluation, par le client, de la cause probable du problème tel que rapporté, afin de déterminer si cela est un défaut constructif ou des composants, ou il est dû à une, supposée, mauvaise utilisation (9.3.c) ou modification ou l'utilisation de pièces non originales (9.4.c);

e) l'évaluation, par le client, des éventuelles réparations antérieures (9.4.d);

f) la formalisation, vers Geo Italy srl, de la réclamation sous garantie, doit être faite par écrit avec l'allégation du rapports du particulier (10.1.a) avec des photos et / ou des rapports prouvant le type et l'extension du défaut comme plaints par le particulier.

10.2 Pour être valide, le client sera tenu à formaliser, à Geo Italy srl, la réclamation sous garantie dans 7 (sept) jours à compter de la communication faite par l'utilisateur final, il ne doit pas tenter la réparation de machines avant être autorisée par écrit par Geo Italy srl.

10.3 Geo Italie est engagée dans 3 jours de la réception de la demande à déterminer, par la documentation fournie, conformément à l'art. 10.1.f, la validité des revendications et par conséquent de rejeter la demande pour le service de garantie ou de ouvrir la pratique de l'intervention.

10.4 Le travail de garantie aura lieu au bureau principal de Geo Italy srl, avec les coûts et les risques de transport (compris ceux de la livraison suite à l'intervention) facturé au client. Toute demande de faire le travail de garantie chez le client ou l'utilisateur final seront soumis à évaluation spécifique par Geo Italy srl et au paiement d'une redevance.

10.4 Dans le cas de remplacement de machines ou des éléments de celle-ci, Geo Italy srl se réserve le droit de conserver le remplacé.

10.5 Geo Italy srl se réserve le droit de facturer au client les coûts liés à la vérification des rapports formalisés en absence de contrôles préventifs en vertu des articles. 10.1.b, 10.1.c, 10.1.d et 10.1.e.

10.6 Geo Italy srl ne reconnaît pas de droit au remboursement des frais de main-d'œuvre ou d'autres qui sont connecté à l'intervention possible, soit en faveur du client ou du particulier.

## **11) JURIDICTION**

11.1 Juridiction exclusive pour tout les litiges résultant de la relation d'approvisionnement, y compris les actions du fournisseur pour le recouvrement de ses crédit, sera la Cour d'Asti. Le rapport d'approvisionnement sera en tout cas régis par la loi italienne.

## 12) PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

### décret-loi 196/2003

12.1 Geo Italy srl, dont le siège est à Asti en tant que propriétaire, traitera les données relatives à la clientèle en version électronique et / ou manuelle, selon les principes de légalité et en conformité avec le Décret Législatif n. 196/2003. Les données peuvent être utilisées directement ou par des tiers fournisseurs de services (banques, établissements de crédit, compagnies d'assurance, sociétés de gestion d'administration et / ou informatique, entreprise de recouvrement de créances etc.) exclusivement pour remplir des obligations réglementaires, telles que la comptabilité et la fiscalité, ainsi que des obligations contractuelles. Compte tenu de l'existence de télécommunications ou de courrier avec les sujet indiqués, les données peuvent être transférées à l'étranger. Conformément à l'art. 7 du décret législatif n. 196/2003 est droit du client, entre autres choses, connaître ses données personnelles traitées et demander l'intégration, la rectification ou l'effacement.